

PRIS DE L'ABONNEMENT.
Edition Quotidienne.

POUR LES ETATS-UNIS... \$12.00 \$6.00 \$1.00 \$1.00
POUR L'ETRANGER... \$15.00 \$7.50 \$1.25 \$1.25

Les abonnements sont en avance de 15 jours de chaque mois.

Le Numéro Cinq Sous

PRIS DE L'ABONNEMENT.
Edition Hebdomadaire.

POUR LES ETATS-UNIS... \$1.00 \$1.50 \$1.00 \$1.00
POUR L'ETRANGER... \$1.50 \$2.00 \$1.25 \$1.25

Les abonnements sont en avance de 15 jours de chaque mois.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTÉRATURE. PRO ARIS ET FOCIS. SCIENCES, ARTS.

1er Septembre 1827 NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 19 SEPTEMBRE 1907 81ème Année

La responsabilité des Criminels.

En réponse à un article que publiait récemment à Paris M. Horace Bianchon sur la question de la responsabilité des criminels envisagée du point de vue médico-légal, le professeur Grasset, de Montpellier, auteur d'un livre qu'il intitula "Demifous—Demiresponsables", publie à son tour le très intéressant article que voici :

En 1810, l'année même où elle prononçait (article 473) le mot de circonstances "atténuées", la loi française déclarait (article 64) pour la première fois qu'il n'y a ni crime ni délit, lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister". Le Code pénal reconnaissait ainsi et avait donné la révolution médicale, faite à la fin du dix-huitième siècle dans le traitement des aliénés, que symbolise le nom de Pinel.

La loi réalisait ainsi un grand progrès, sous l'inspiration de la psychiatrie.

Mais, pendant tout le dix-neuvième siècle, cette même science, psychiatrique et neurologique, a fait de tels progrès nouveaux que les médecins trouvaient bientôt cet article insuffisant et, à leur demande, les magistrats, sans attendre que la loi ait été modifiée, prirent, avec plus ou moins d'enthousiasme, l'"habitude" de solliciter l'avis des médecins sur la définition du mot "démence", d'introduire dans leurs réquisitions le mot "responsable" (qui, actuellement encore, n'est prononcé dans tout le Code pénal que dans le titre du Livre II), et de demander aux experts s'ils croient l'inculpé irresponsable ou responsable et à quel degré.

En dehors du monde médical, on trouvait bien que les experts envahissaient trop le prétoire et y prenaient trop d'influence. Ce, mais la plupart des médecins paraissent, au contraire, approuver cette habitude et répondent aux magistrats dans des rapports de plus en plus précis et scientifiques. quand brusquement un vœu voté par le dernier congrès de Genève, à la suite d'un beau rapport du professeur Gilbert Ballet, eut voulu révéler un tout autre état d'âme chez les médecins spécialistes : Non, ont-ils dit ; nous ne devons plus être interrogés ni répondre sur la responsabilité des inculpés ; il faut revenir à la lettre même de l'article 64, qui ne prononce pas ce mot de "responsabilité".

La publication de ce document a fait grande impression partout et un grand journal du matin l'a annoncé en première page sous ces titres sensationnels : "C'est la fin de la justice scientifique." "Les médecins avouent qu'ils ignorent si les criminels sont ou non responsables."

Avec beaucoup de talent et la haute compétence que lui donnent ses beaux travaux sur la neuropathologie, mon distingué confrère Horace Bianchon, dans le "Figaro" du 25 août, a loyalement exposé les termes de la discussion et conclu avec force dans le même sens que Gilbert Ballet et la majorité du congrès.

Membre de la minorité, battue mais non convaincue, du congrès, je demande aux lecteurs la permission de leur exposer les grandes lignes de défense de l'opinion "opposée", que nous avons vainement essayé avec Regis, Charles Vallon et d'autres de faire prévaloir à Genève.

Le mot "responsabilité" (que je remplacerai volontiers par un autre quand on en proposera un meilleur) a évidemment l'inconvénient de répondre à plusieurs idées différentes : d'où la nécessité (reconnue par tout le monde, même par Gilbert Ballet) de ne plus l'employer dorénavant qu'avec une "épithète". Je crois dès lors qu'il faut distinguer : 1° la responsabilité "morale", qui appartient aux philosophes et, seule, est liée à la question du libre arbitre ; 2° la responsabilité "sociale", qui appartient aux magistrats et aux psychologues, et revient à la culpabilité ; et enfin, 3° la responsabilité "médicale" (responsabilité au sens médical), qui appartient aux médecins et revient à la "santé psychique" de l'inculpé.

Cette définition une fois posée (et il serait facile aux magistrats et aux médecins de l'inscrire en tête de leurs réquisitions et de leurs rapports), on ne peut plus m'objecter, avec Horace Bianchon, que j'enseigne et cherche à faire admettre des "maladies du libre arbitre". Le raisonnement suivant peut être tout aussi bien fait par le déterministe le plus convaincu : Si les actes de l'homme sont tous déterminés, il y a dans la décision de ces actes des éléments "psychiques" de détermination, qui ne permettent pas d'assimiler l'homme à l'arbre (comme le voudrait l'auteur de "la morale scientifique") ; donc, dans la bataille préévolutive qui précède le crime, la normalité ou la maladie des éléments nerveux (neurones) qui président au psychisme est un élément dont il faut tenir compte : quand ces neurones psychiques sont tout à fait sains, le sujet est responsable ; s'ils sont tout à fait malades, le sujet est irresponsable ; s'ils sont partiellement ou incomplètement malades, le sujet a une responsabilité atténuée. Ou sont les maladies du libre arbitre dans cette conception de la responsabilité médicale ?

Mais on élève le débat et Horace Bianchon (comme M. Emile Faguet, M. Pierre Baudin et bien d'autres) dit : Qu'importe toutes ces questions de responsabilité ? Tous les hommes sont plus ou moins irresponsables : vouloir tenir compte de cela en justice, c'est faire de la chimériserie dangereuse ; la société n'a qu'un devoir et un droit : celui de se garantir de ces êtres malfaisants ; elle doit les supprimer, sans s'occuper d'aucune autre considération.

Dans l'expression de cette doctrine, Horace Bianchon et M. Emile Faguet restent modérés. Mon distingué confrère admet que leur santé psychique peut rendre les inculpés plus ou moins "sympathiques" ou "antipathiques" ; rien de plus, et il ajoute : On a certainement eu tort d'écarteler "Damiens, fou notoire, qui voulut poignarder Louis XV". Mais, en supprimant la torture, nous avons fait l'essentiel et tout en moins se révoite pas à la pensée qu'on pourrait éliminer, par un procédé très rapide et point trop dur, si possible, un aliéné très dangereux.

La chose est dite d'une manière charmante ; mais la cruauté de la pensée apparaît plus claire quand elle est développée par M. Pierre Brudin. "La société, dit-il, n'a pas à connaître du combat intérieur qui s'est livré dans l'âme du criminel au moment de la prévoyance. Cela ne la regarde pas.... Quand la science sortant de son domaine aboutit à de telles conséquences, la science n'est plus qu'un paradoxe. Il convient alors de la surveiller. C'est aux magistrats de la consigner dans les laboratoires et de ne l'admettre dans les prétoires que pendant ses intervalles lucides." Les asiles, fermés aux aliénés criminels, serviraient au moins pour interner les "démifous". Et le même sociologue continue : "Nous avons un meilleur emploi à faire de notre pitié, de notre argent et de notre philosophie médicale que d'immobiliser et d'hospitaliser des détraqués coupables."

Sans forcer la même pensée, mais plus crûment encore, un chroniqueur a pu dire aussi, à propos de Soleillard : "Pourquoi dépenser l'argent des contribuables à nourrir des monstres pareils : Quand un chien est enragé, on le tue". C'est la doctrine populaire du lynchage dans tous les cas de flagrant délit.

L'erreur de toutes ces graves et dangereuses doctrines est l'oubli des devoirs de la société vis-à-vis des malades, des psychiques comme des tuberculeux, même quand ils sont criminels". Seul encore dans la presse quotidienne, Victor Margueritte a bien voulu applaudir à ces paroles, quand je les ai dites à Genève. Elles sont donc moi dites à Genève. Elles sont donc moi dites banales que je ne le croyais. En tout cas, je les tiens toujours pour vraies.

Certes, la société doit se défendre contre tous les criminels, ma-

Mangez-le par plaisir.
Mangez-le par contentement.
Les deux sont les résultats de la santé physique.
Le plus nourrissant des aliments faits avec la farine est

Uneeda Biscuit

Chaque miette est une bouchée d'énergie.

5c en boîte hermétiquement protégée contre la poussière et l'humidité.

NATIONAL BISCUIT COMPANY

lades ou non ; mais "elle ne doit pas se défendre par les mêmes moyens." Aux uns il faut la prison, aux autres, l'hôpital ; à certains, l'hôpital-prison. Quand un chien est enragé, a-t-on dit, on le tue. C'est vrai. Mais un homme, quand il est enragé, au lieu de le tuer, on le soigne, même s'il a déjà mordu, et au risque de se faire mordre soi-même.

En introduisant dans la loi l'idée du "traitement obligatoire" des criminels malades, on répond à toutes les objections tirées de la nocivité de ces criminels et du danger qu'il y a à les laisser en liberté.

Dans son rapport, Gilbert Ballet démontre l'existence des faits correspondants à l'expression de "responsabilité atténuée" et, dans l'article auquel je m'efforce de répondre, Horace Bianchon raconte l'histoire très curieuse d'un sujet, Albert D., qu'il a précisément observé avec Gilbert Ballet et qui est vraiment le type du demifous demiresponsable. Comment se conduira-t-on vis-à-vis de ces demifous criminels si, comme le souhaite le congrès de Genève, on revient à la lettre de l'article 64 ? Devra-t-on guillotiner l'épileptique comme l'apâché à psychisme sain, si l'un et l'autre ont porté le même préjudice à la société en tuant son semblable ?

C'est là un point sur lequel je voudrais pouvoir insister. En donnant au mot "démence" de l'article 64 un sens arbitraire et étendu, on pourra encore, à la rigueur, faire innocenter un criminel tout à fait fou. Mais pour un dégénééré, un fou moral, un demifou, il est absolument impossible de rien faire pour lui "avec le seul article 64". Il faut le laisser condamner à la même peine et à la même prison que le criminel dont la santé psychique est parfaite.

Et cependant Horace Bianchon dit, en parlant de son Albert D., hystérique ambulatoire qui avait déserté, "mû par une de ces impulsions irrésistibles dont il est encore aujourd'hui coutumier" : "Evidemment, entre cet Albert D.... et tel autre déserteur, mauvais drôle herveiste, il y a une différence. S'il y a une différence entre ces deux déseigneurs, il ne faut pas se préserver des deux par les mêmes procédés, il y en a un qu'il faut soigner tandis que l'autre n'a droit qu'à la prison. Et alors qui reconnaît la différence, et indiquera aux juges cette différence, sinon le médecin ? Au nom de quel principe le médecin pourra-t-il être consulté si on en revient, suivant le vœu rétrograde de Genève, à

l'observation de la lettre de l'article 64 ?

Non. Il ne faut pas donner comme un idéal le retour à une loi votée en 1810 et proclamer ainsi que la psychiatrie et la sociologie n'ont fait aucun progrès depuis Pinel et Napoléon Ier et que tous nos prédécesseurs et nous tous nous sommes trompés en acceptant de faire des expertises de responsabilité. Il ne faut pas proclamer la banqueroute de la justice scientifique et l'assimiler à la justice mystique (comme l'a fait Binet-Sanglé). Il faut, au contraire, faire campagne dans les grands journaux, au Parlement, auprès du gouvernement pour démontrer que, dans cette polémique, ce n'est pas l'intérêt des médecins qui est en jeu, mais celui des malades. Et pour obtenir la réforme de la loi française, il faut demander que notre Code pénal reconnaisse l'idée médicale de responsabilité, permette d'en tenir compte dans certains jugements qui décrèteraient le traitement obligatoire comme complément ou en remplacement de la peine ; il faut proclamer que l'intervention du médecin au prétoire, si elle est faillible comme toute œuvre humaine, est du moins toujours utile et humanitaire et sauvegarde l'intérêt des malades psychiques sans jamais restreindre les droits de défense de la société vis-à-vis des criminels.

DR GRASSET,
professeur de clinique médicale à l'université de Montpellier.

Le drapeau français en Alsace-Lorraine.

Un vieux militaire, Dominique Deville, est mort, il y a quelques jours, à Metz. C'était un vieux brave dont la figure était extrêmement populaire dans toute la région. Le "père Deville", ex-brigadier trompette, avait contracté, en 1850, un engagement volontaire au 7e Hussards. Bientôt après, il suivait le régiment à travers l'épopée glorieuse des Canrobert, Mac Mahon, Bourbaki, Yusuf. Il avait pris part à 21 campagnes et 16 batailles, tant en Italie, en Crimée et en Syrie, que sur la terre d'Afrique. Le "père Deville" était titulaire de nombreuses décorations, mais ne portait que la médaille militaire, regne, disait-il, des mains de Mac Mahon lui-même, sur un champ de bataille de Kébylle.

Le dernier vœu du vétéran fut d'être enseveli dans le drapeau

tricolore, qu'il avait suivi sur tant de champs de bataille. L'autorité allemande n'a fait aucune difficulté, et le cortège officiel s'est formé derrière les couleurs françaises, qui flottaient là-bas, en terre allemande, pour la première fois.

50e ANNIVERSAIRE

La ville de Genève se prépare à fêter le 50e anniversaire de sa Société de géographie, dont la réputation est universelle. Un grand Congrès international s'y tiendra à cette occasion, du 27 juillet au 6 août 1908, ainsi qu'il a été décidé à Washington en 1904. Ce Congrès s'annonce des maintenant comme devant être particulièrement important. Plus de deux mille invitations ont été lancées et déjà 75 communications sont annoncées. Parmi les présidents d'honneur, figurent le roi des Belges et le Roi de Roumanie, le président de la Confédération helvétique et celui du canton de Genève ; le président effectif sera M. A. de Claparède, de Genève, qui s'inspirera, pour l'organisation de ce vaste Congrès, de celui de Berne de 1891.

UNE PREDICTION FAMEUSE.

Que pensera Mme de Thèbes de ce document, éclatant d'a propos, et fort peu connu des "enquerra" — traduirez des chrétiens que nous sommes.

On sait que plusieurs marabouts ont prédit l'avenir dans des "meddahs", ou prophéties. Celles qui sont les plus estimées et les plus répandues au Maroc, ce sont les "meddahs" de Sidi-el-Khal. Il vivait il y a environ 130 ans. Il prétendait être monté au-dessus des sept cieux et avoir lu ce qu'il annonçait au monde sur la table sacrée, où sont écrites les destinées des hommes et des nations.

La montagne de "Khar" (c'est la montagne près de Mers-el-Kebr) verra sortir un essaim d'innombrables soldats ; Ils s'étendront depuis Tlemcen jusqu'à la colline au sud de Fez. Leur goums, attaquant les remparts, les laisseront en poussière.

De noire vaisseau apparaîtront sur le rivage : le premier jour ou on commencera à les combattre sera un dimanche.

Compte le nombre de tes doigts, c'est le nombre d'années où il y aura la guerre.

Tels sont les propres paroles de Sidi-el-Khal Dix ans ! Cette durée rend rêveur. Marabout aura peut-être voulu dire dix mois.... Espérons-le.

Quoiqu'il en soit, cette prophétie de Sidi-el-Khal était si généralement connue — au Maroc comme dans la province d'Oran — qu'elle avait inquiété Abd-el-Kader lui-même. Des personnages indigènes, qui avaient connu et approché l'Emir, ont jadis affirmé ce curieux détail à un ancien officier des bureaux arabes.

L'accident du "Kashima".

Washington, 18 septembre.— M. Dodge chargé d'affaires de l'ambassade des Etats Unis à Tokio, a en voyé ce matin une dépêche au département d'Etat, l'avisant de l'accident survenu à bord du cuirassé japonais "Kashima".

Le gouvernement japonais a officiellement annoncé aux diverses ambassades que l'accident avait été causé par l'explosion d'obus dans les soutes du cuirassé. Trente marins ont été tués et onze blessés.

Le département d'Etat a chargé M. Dodge d'exprimer au ministre des affaires étrangères du Japon les profonds regrets du gouvernement américain au sujet de cet accident.

De son côté le secrétaire de la marine a envoyé au capitaine Dougherty, attaché naval à l'ambassade américaine de Tokio, la dépêche suivante :

"Présentez au ministre de la marine du Japon l'expression de la plus profonde sympathie de la marine américaine au sujet des pertes de vies causées par l'accident du "Kashima".

Trois cents chinois noyés.

Seattle, Wash., 18 septembre.— Le bruit court à Seattle que 300 ouvriers chinois ont été noyés dans la Baie de Bristol, Alaska. Jusqu'ici ces rumeurs n'ont pas été officiellement confirmées, mais elles paraissent se rattacher à un rapport suivant lequel un navire japonais aura coulé bas sur les côtes de l'Alaska.

Ligne contre les cafés.

Norfolk, Vir., 18 septembre.— La Ligue américaine contre les débits de boissons, dans sa session annuelle tenue aujourd'hui à Norfolk, a élu l'évêque Luther B. Wilson de Chattanooga, aux fonctions de président.

MAN-A-LIN
THE IDEAL LAXATIVE
MADE FROM CONCOCTIVES AND ADULTANTS

MAN-A-LIN Est Un Excellent Remède pour Constipation.

Il y a beaucoup d'affections qui dépendent directement de la constipation, telles que la bile, la jaunisse, les éruptions de la peau, l'inactivité du fove, la dyspepsie, le travail excessif des reins et les maux de tête.

Enlever la constipation et toutes ces affections disparaîtront.

MAN-A-LIN aura infailliblement une douce action sur les intestins, rendant les pilules et les cathartiques drastiques absolument inutiles.

Une dose ou deux de Man-a-lin sont bonnes à prendre pour des attaques légères de fièvre, la grippe, les froids et l'influenza.

Ligne contre les cafés.

Norfolk, Vir., 18 septembre.— La Ligue américaine contre les débits de boissons, dans sa session annuelle tenue aujourd'hui à Norfolk, a élu l'évêque Luther B. Wilson de Chattanooga, aux fonctions de président.

AU PUBLIC

A partir du 18 Septembre et pendant la construction du nouveau terminus rues Franklin et Canal, le service des cars des Lignes Magaine et Prytanée ne s'étendra pas au-delà des rues Camp et Canal.

New Orleans Railway & Light Co.

LA PLUS GRANDE EXPOSITION
De Véhicules, Harnais et Accessoires
QU'IL Y AIT JAMAIS EU A LA NOUVELLE-ORLEANS EST MAINTENANT OUVERT AU PUBLIC, AU
NOUVEL ETABLISSEMENT DE
Joseph Schwartz Co., Ltd,
RUES LAFAYETTE ET BARONNE.

Les Visiteurs de la Campagne y sont Spécialement Invités.

DIAMANTS, MONTRES, Bijoux en Argent et Or Massif.

A. M. HILL,
635 rue du Canal.